

RÈGLEMENT SUR LA RÈGLE DE DEUX

Club de Soccer de Saint-Félicien (CSSF)

1. OBJECTIF

Le Club de Soccer de Saint-Félicien s'engage à offrir un environnement **sécuritaire et bienveillant** à tous ses membres, en particulier aux jeunes joueurs et joueuses. La **Règle de deux** vise à protéger les participants mineurs, à renforcer la confiance des parents et à guider les entraîneurs, bénévoles et dirigeants dans leurs interactions.

2. PRINCIPE DE LA RÈGLE DE DEUX

La Règle de deux stipule que **jamais un adulte en situation d'autorité (entraîneur, dirigeant, bénévole, arbitre, etc.) ne doit se retrouver seul avec un jeune.**

Il doit toujours y avoir :

- **Deux adultes formés et approuvés par le club** présents lors d'interactions avec un mineur.
 - **Ou un adulte** accompagné par un autre jeune ou par la présence d'autres membres visibles/audibles.
-

3. APPLICATION DE LA RÈGLE

a) Entraînements et matchs

- Au moins **deux adultes responsables** doivent être présents lors des séances.
- Les rencontres individuelles avec un joueur doivent se dérouler **dans un endroit public et visible** (jamais dans un vestiaire fermé ou un local isolé).

b) Communications (écrites et électroniques)

- Les échanges par **courriel, messagerie ou texto** entre un entraîneur et un joueur mineur doivent toujours inclure le parent/tuteur ou un autre responsable du club en copie.
- Les conversations privées via les réseaux sociaux sont interdites.

c) Déplacements et transports

- Un entraîneur ou adulte du club **ne doit jamais transporter seul un joueur mineur.**
- Lors des déplacements, il doit y avoir :
 - Soit la présence d'un second adulte,
 - Soit plusieurs joueurs dans le véhicule.

d) Hébergement lors des compétitions

- Aucun adulte du club ne doit partager une chambre avec un joueur mineur.
 - Les chambres doivent être organisées **par groupes d'athlètes du même âge et du même sexe.**
 - Les visites dans les chambres se font avec la présence d'un autre adulte accompagnateur.
-

4. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CLUB

- **Entraîneurs et bénévoles** : appliquer systématiquement la Règle de deux.
 - **Parents** : soutenir et collaborer avec le club pour s'assurer que les pratiques respectent ce principe.
 - **Joueurs** : signaler toute situation où la règle n'est pas respectée.
 - **Club (CSSF)** : former ses encadrants, surveiller l'application et intervenir en cas de manquement.
-

5. SANCTIONS

Tout manquement à la Règle de deux sera traité comme un **écart disciplinaire grave**.
Selon la gravité, les sanctions peuvent aller :

- d'un avertissement écrit,
- à une suspension temporaire,
- jusqu'à l'exclusion définitive du club pour l'adulte fautif.